



INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE – SAINT MICHEL  
68 RUE DU COMMERCE - 75015 PARIS - TÉL : 01 56 08 35 40 - [www.ifmk.fr](http://www.ifmk.fr)  
[secretariat@ifmk.fr](mailto:secretariat@ifmk.fr)

Paris, le 25 novembre 2019

Madame, Monsieur,

Par l'arrêté du 2 septembre 2015, les titulaires d'un diplôme de masseur kinésithérapeute ou autre titre, ou certificat, permettant l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute obtenu en dehors d'un Etat membre de l'Union Européenne, peuvent bénéficier d'une dispense partielle de scolarité pour l'obtention du diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute, sous réserve de réussite à des épreuves de sélection.

1) **La composition du dossier d'inscription** en vue des épreuves de sélection dans l'institut de formation en masso-kinésithérapie :

- Photocopie du diplôme MK ou titre équivalent (l'original sera fourni lors de l'admission en formation).
- Relevé du programme des études suivies :
  - nombre d'heures de cours par matière et par année de formation
  - le contenu et le nombre d'heures de chaque stage clinique effectué au cours de la formation dans les différents champs d'exercice de la kinésithérapie (musculo-squelettique ; neuromusculaire ; cardio respiratoire, vasculaire, interne)
  - le dossier d'évaluation continue
  - le tout délivré et attesté par une autorité officielle compétente du pays qui a délivré le diplôme
- La traduction en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français de l'ensemble des documents
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation

2) **Les épreuves :**

Les épreuves de sélection sont au nombre de 3 : une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission :

- admissibilité : une épreuve écrite comportant 5 questions de culture générale (prioritairement dans le domaine sanitaire et social) - Durée 1h30 - note sur 20 - Pour être admissible, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20.

- admission :
  - 1) une épreuve orale durée 30 minutes : entretien
  - 2) une mise en situation pratique portant sur un sujet de rééducation (1h30 dont 30 minutes de préparation)

### 3) L'inscription aux épreuves de sélection :

- Renseigner la fiche jointe
- Tarif : 400€ payables en 2 chèques de **200€**, chacun libellés à l'ordre de " IFMK " \*.
- Clôture des inscriptions : **27 MARS 2020** (cachet de la poste faisant foi)
- Date des épreuves : AVRIL 2020

*\*Le premier chèque est encaissé à réception de l'inscription.*

Le nombre total de candidats admis ne peut excéder 2 % du quota d'entrée, soit 1 candidat pour notre institut.

Le directeur de l'IFMK est habilité à dispenser les candidats, ayant satisfait aux épreuves de sélection, d'une partie de la formation.

Les candidats admis en formation doivent impérativement suivre et valider au minimum 60 ECTS de la formation théorique pratique et clinique en masso-kinésithérapie.

*En conclusion, il n'existe aucune équivalence sur titre mais obligatoirement la composition d'un dossier complet et la réussite aux épreuves d'admissibilité et d'admission, avant d'effectuer et de valider au minimum 60 ECTS de la formation en France.*

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Direction



*Pour information : L'IFMK St-Michel est un institut privé et les frais de scolarité pour l'année 2019-2020 s'élèvent à 9000€.*



INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE – SAINT MICHEL  
68 RUE DU COMMERCE - 75015 PARIS - TÉL : 01 56 08 35 40 - [www.ifmk.fr](http://www.ifmk.fr)  
[secretariat@ifmk.fr](mailto:secretariat@ifmk.fr)

**RENSEIGNEMENTS  
CANDIDAT EXTRA COMMUNAUTAIRE**

NOM .....

Nom d'usage (s'il y a lieu) : .....

PRENOMS .....

Nationalité .....

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Lieu de naissance : Ville .....Code postal ..... Pays .....

Adresse personnelle en France.....

.....

Mail .....

Tél Portable .....

Tél Fixe : .....

Baccalauréat (série) ..... année .....

DIPLOME DE KINESITHERAPEUTE, ou titre ou certificat :

Année : .....Pays : .....

**Dossier à retourner :**

- \* Feuille de renseignement avec 1 photo d'identité
- \* Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- \* Toutes les pièces demandées pour la composition du dossier d'inscription

**Clôture des inscriptions : 27 mars 2020**

*Toute inscription à l'épreuve d'admissibilité est **DEFINITIVE** et aucun remboursement ne pourra être exigé. Le second chèque est encaissé uniquement si vous avez obtenu la note de 10/10 à l'épreuve d'admissibilité. Dans ce contexte, l'inscription à l'épreuve d'admission est **DEFINITIVE** et aucun remboursement ne pourra être exigé. Dans le cas où vous n'auriez pas obtenu la note de 10/10 à l'épreuve d'admissibilité, le second chèque vous sera automatiquement restitué.*

Fait à ..... le .....

Signature du candidat avec la mention « Lu et approuvé »

